



Part de réserve pour chaque enfant

Par **xena83**, le **29/06/2014 à 15:30**

bonjour,
Quel est le montant de réserve pour chaque héritier quand le bien immobilier est estimé à 600 000 € (le défunt était marié sous la communauté au acquêts et a deux enfants issus du mariage).
Pas de donation au dernier vivant.
J'ai calculé 100 000€ par enfant de réserve.
Qu'en pensez-vous?
Quelles sont les démarches à effectuer par l'héritier pour demander sa part de réserve?

Par **aguesseau**, le **29/06/2014 à 17:11**

bjr,
ne confondez-vous pas réserve héréditaire et abattement ?
avec 2 enfants la quotité disponible est de 1/3 de l'actif de la succession et la réserve héréditaire des 2/3 donc 1/3 par enfant.

Par **xena83**, le **29/06/2014 à 18:08**

Merci pour votre réponse
Savez-vous quelles sont les démarches à effectuer pour demander la réserve héréditaire svp?

Par **aguesseau**, le **29/06/2014 à 20:06**

bjr,
comme vous mentionnez la présence d'un bien immobilier, dans la succession du défunt,

le recours à un notaire est quasi obligatoire donc c'est lui qui procédera au partage selon les règles du code civil.rncdt